

# Livret d'accueil



## Bienvenue à la Résidence Parc An Id



**Résidence Parc An Id**  
9, rue du 19 mars 1962  
29710 POULDREUZIC

☎ : 02.98.54.45.17

Courriel : [resparcanid@cchpb.com](mailto:resparcanid@cchpb.com)

## Situation géographique

---

La résidence Parc An Id est située au centre du bourg de la commune de Pouldreuzic, au cœur de l'Ouest Cornouaille.

Elle se trouve environ à 15 kms de Pont l'Abbé et de Douarnenez, à 25 kms de Quimper et à 100 kms de Brest.

Des commerces et divers services locaux sont implantés à proximité.



## Statut et forme de gestion

---

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) est un établissement public territorial, géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) depuis 2011. Le Conseil d'Administration du CIAS est composé d'élus de la Communauté de communes et de personnes qualifiées dans le domaine de l'action sociale. Sa présidente est de droit la présidente de la CCHPB (Mme. Josiane KERLOCH).

## Historique

---

**1991** : ouverture de la Résidence Parc An Id (Maison d'accueil pour Personnes Âgées Dépendantes (MAPAD)), 84 places, gérée par le syndicat intercommunal de Région de Plogastel Saint Germain

**2002** : changement de qualification en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) suite à la signature de la première convention tripartite.

**2007** : suppression des chambres dites "doubles" du fait de l'inadéquation des espaces avec les besoins des résidents et l'accompagnement personnalisé ; ce qui a porté le nombre de places installées à 75.

**2011** : intégration de la Résidence au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Haut Pays Bigouden (fonction publique territoriale). Mutualisation des services avec la Communauté de Communes (CCHPB) pour : la gestion des carrières et paies, la comptabilité, les finances, la commande publique, les systèmes d'information et le pôle bâtiment.

**2016** : labellisation du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) de 14 places

## Missions

---

La Résidence a pour mission d'accueillir des personnes âgées consentantes et de leur assurer une bonne qualité de soins et d'accompagnement. Cette intégration permet au résident d'éviter son isolement et d'assurer sa sécurité tout en lui laissant la liberté d'organiser ses journées selon ses habitudes en respectant le cadre organisationnel imposé par la vie en collectivité.

Depuis 2007, l'établissement est entré dans une dynamique de recherche systématique de consentement. De plus, aucune admission n'est réalisée dans l'urgence.

Les pratiques professionnelles sont basées sur la philosophie "Humanitude" de Yves Gineste et Rosette Marescotti. C'est une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité. Il s'agit d'une manière d'être des professionnels dans lequel il est favorisé l'expression de la personne âgée et l'adaptation des services à ses besoins. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'ensemble des actions réalisées ou en projet à la Résidence Parc An Id.

Pour mettre en application ces valeurs, l'établissement :

- respecte la liberté de choix du résidant ;
- prépare son entrée en amont ;
- personnalise son accueil et son accompagnement ;
- prend en compte son rythme de vie ;
- encourage la communication ;
- soutient une politique de non contention et les approches non médicamenteuses

La Résidence Parc An Id est un établissement médico-social avec comme priorité d'être un lieu de vie, d'envies, d'en-vie, avant d'être un lieu de soins.

Les accompagnements sont basés sur les Projets d'accompagnement Personnalisés (PAP) des résidents, prenant en compte leur parcours de vie, leurs attentes, leurs envies...

## Capacité d'accueil

---

75 chambres d'hébergement :

- 62 chambres d'hébergement permanent
- 2 chambres d'hébergement temporaire
- 11 chambres au sein de l'unité dédiée (accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée)

Avec 14 places en Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

## Equipe pluri-professionnelle

---

Directrice : 1 ETP  
Secrétaire : 1 ETP  
Médecin coordonnateur : 0,5 ETP  
Agent qualité : 0,5 ETP  
Infirmière coordinatrice : 1 ETP  
Animatrices : 2 ETP  
Psychologue : 0,6 ETP  
Agent technique : 1 ETP  
IDE : 4,5 ETP

Chef cuisinier : 1 ETP  
Ergothérapeute : 1 ETP  
Cuisiniers : 2 ETP  
Aides-soignants et AMP : 22,75 ETP  
Comptable : 0,5 ETP  
Agents : 14,77 ETP  
Services externes CCHPB

## Admission

---

### 1. Demande d'inscription

- Remise du dossier d'inscription
- Plaquette d'information sur l'établissement
- Tarification en vigueur

### 2. Dépôt du dossier d'inscription

- Dossier administratif, médical, dernier avis d'imposition, justificatifs des pensions

### 3. Visite à domicile de l'infirmière coordinatrice ou de la psychologue

- Recueil du consentement et des souhaits de la personne
- Informations sur la personne de confiance et les directives anticipées

### 4. Commission d'admission (tous les 2 mois)

- Emet un avis favorable ou défavorable sur l'admission au sein de la Résidence
- Information transmise à la personne

### 5. Visite de l'établissement

- Remise des documents administratifs en vue de l'entrée
- Etat des lieux et remise des clés

### 6. Admission

## VOTRE SÉJOUR

---

L'ensemble du personnel est à votre écoute pour agrémenter et faciliter votre vie au quotidien et organiser votre prise en charge administrative, hôtelière et soignante.

### **Votre confort**

#### ***L'accueil***

L'accueil est ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 13h00.

#### ***Renseignements***

La direction et la secrétaire administrative se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout renseignement administratif se rapportant à votre séjour ainsi qu'à sa prise en charge financière.

### **Le courrier**

Le courrier des résidants est mis à disposition dans la boîte aux lettres respective du résidant.

Le renvoi du courrier peut être envisagé si vous avez fourni des enveloppes timbrées aux nom et adresse de votre représentant légal.

### **Le ménage**

Le ménage des chambres est assuré tous les jours.

## **Les locaux**

---

### ✓ **Les parties communes**

- La salle à manger ;
- Les lieux de vie : salons, coin bibliothèque, salons TV, salles d'activités ;
- Un salon de coiffure ;
- Des salles de bains équipées
- Un espace intergénérationnel

### ✓ **Les chambres**

Toutes les chambres sont individuelles et dotées d'une salle d'eau avec douche et toilette. Elles sont meublées d'un lit médicalisé, d'un fauteuil, d'une table, d'une chaise, d'un adaptable et d'un chevet. Il est possible d'aménager la chambre avec des objets personnels (cadres, bibelots, photos...) et éventuellement du petit mobilier (fauteuil, télévision, meuble télévision...) dans la mesure où cela ne constitue pas une gêne au niveau de l'espace nécessaire au cadre de vie.

Chaque chambre est équipée d'une prise TV et d'une prise téléphonique. Les abonnements et les consommations sont à la charge du résidant qui doit également prendre en charge les démarches y afférent. La ligne téléphonique est directe. Le poste téléphonique est à fournir par le résidant, de même que la télévision.

## **Nos prestations**

---

### **Les soins**

En fonction de vos besoins et de vos attentes, une équipe de professionnels, pluridisciplinaires, sera à votre disposition pour répondre à vos besoins. Le libre choix sera respecté quant au médecin traitant, à l'ambulancier, à la pédicure ou encore au kinésithérapeute.

### **La pédicurie**

Des pédicures interviennent au sein de la résidence sur rendez-vous pris par les infirmières.

### **La restauration**

Les repas sont confectionnés par l'équipe de cuisiniers en tenant compte des goûts des résidents et en respectant l'équilibre nutritionnel. Une adaptation des textures est possible. Vous êtes les bienvenus au sein de la commission Menus, qui se tient une fois par trimestre, afin de faire connaître vos insatisfactions et/ou satisfactions.

La cuisine est contrôlée par les services sanitaires et répond aux obligations de la démarche HACCP dont la mise en œuvre est décrite par des procédures.

Il est possible d'inviter des parents ou amis pour le repas, prévenir 48h avant. Au cours de l'année, des repas à thème sont organisés, un repas galettes et des goûters d'anniversaire ont lieu une fois par mois. Les menus sont affichés une semaine à l'avance, à chaque début de semaine.

### **Horaires des repas**

- ✓ **A partir de 8h00**  
Petit déjeuner servi en chambre ou au salon. Le personnel respecte le sommeil des résidents ;
- ✓ **12h00**  
Déjeuner servi en salle à manger, en chambre ou au salon, en fonction de l'état de santé du résident ;
- ✓ **15h00**  
Goûter proposé en salle de restauration et en chambre pour les personnes alitées sauf le dimanche ;
- ✓ **18h00**  
Dîner proposé en salle de restauration, au salon ou en chambre, en fonction de l'état de santé du résident.
- ✓ **Entre 22h00 et 6h00**  
Une collation nocturne est proposée

### **La blanchisserie**

Le linge domestique (draps, oreillers, couvertures...) et les serviettes de bains et les gants de toilette sont fournis et entretenus par l'établissement. L'équipe blanchisserie entretient le linge hôtelier ainsi que vos vêtements à votre demande. Tous les vêtements doivent être marqués aux nom et prénom par l'intermédiaire d'une étiquette réalisée en mercerie et cousue sur les quatre côtés. Le linge doit être renouvelé aussi souvent que nécessaire. Le linge fragile (DAMART, lainage, soie...) n'est pas pris en charge. Tout trousseau et tout rajout de trousseau doit être validé par la lingère.

### **La permanence de nuit**

Un aide-soignant et un agent sont présents la nuit pour répondre à vos éventuels besoins.

## **L'unité dédiée**

Afin de pouvoir répondre aux demandes croissantes d'accueil de personnes présentant des troubles psychiques, la résidence propose une unité dédiée. Ce secteur est destiné aux personnes présentant des troubles cognitifs et de déambulation : elles y bénéficient d'un encadrement professionnel plus soutenu.

## **Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés**

Elle dispose également d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA). Il propose des activités sociales et thérapeutiques individuelles ou collectives aux résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparentées et présentant des troubles modérés.

## **L'animation**

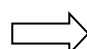
Dans le cadre du projet institutionnel de la résidence et des projets d'accompagnement personnalisés (PAP), et, pour favoriser la vie sociale des personnes accueillies, le service animation organise des activités. Ces activités peuvent être collectives ou individuelles.

Une équipe de bénévoles participe à certaines animations collectives : loto, dominos, lecture, goûters d'anniversaires, sorties...

Vous pouvez participer à :

- ✓ *La lecture du journal par les animatrices.*  
Pour les résidents souhaitant s'abonner, les journaux sont distribués tous les matins par l'équipe chargée de la distribution du petit déjeuner.
- ✓ *Des ateliers de :* Travaux manuels, jardinage, lecture, cuisine, gymnastique douce, jeux de mémoire, chorale, bien-être...
- ✓ *Des activités extérieures :* Promenades aux alentours de la résidence, sorties en minibus, cinéma, rencontres inter-établissements et intergénérationnelles (également au sein de la résidence) et autres visites.
- ✓ *Des jeux de société :* scrabble, dominos, billard hollandais, Shuffle Puck, quilles, jeu de l'oie, jeux de cartes...
- ✓ *Des animations diverses :* Goûters d'anniversaire, fêtes et spectacles, projections et vidéos, expositions, loto...

 Vous pourrez également emprunter des livres dans le coin lecture prévu à cet effet.

 Les animations individuelles sont mises en place en fonction des attentes des résidents. Celles-ci sont variées : aide à la rédaction de cartes postales, de vœux, accompagnement dans les sorties (bibliothèque, achats...).

### **Le salon de coiffure**

Un salon de coiffure est mis à la disposition des coiffeuses. Les rendez-vous sont pris par les animatrices.

### **Le culte**

Une messe ou une célébration est proposée régulièrement au sein de la résidence. Concernant les autres confessions religieuses, toute demande peut être adressée à la Direction.

### **+ L'association « Les petits bonheurs »**

Depuis novembre 2010, une association des résidents « Les Petits Bonheurs » a été créée dans le but de développer les liens sociaux des résidents en lien avec le personnel, en programmant diverses actions. Elle est ouverte aux résidents, à leurs familles et au personnel.

## **Information du résident**

---

### **+ La vie en collectivité**

Les règles de vie en communauté doivent être respectées : respect de la quiétude des autres résidents et de l'organisation du service mise en place.

### **+ Les partenaires**

L'établissement a passé des conventions avec la résidence la Trinité de Plozévet, l'hôpital de Gourmelen à Quimper, le Centre hospitalier de Pont L'Abbé et avec le Centre Médico Psychologique (CMP) de Kérarthur, le Laboratoire Labazur de Pont Croix. Elles permettent une continuité dans la prise en soins de la personne âgée.

De plus, un partenariat existe avec le pharmacien local. Il prépare et gère les médicaments des résidents et il assure une présence et un suivi des prescriptions en étroite collaboration avec les infirmiers et les prescripteurs.

L'établissement est inscrit au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) qui relève de l'antenne de Pont l'Abbé. L'objectif est d'accompagner la personne âgée et son entourage dans la recherche de solutions de proximité adaptées à ses besoins. Les CLIC travaillent en coordination avec les acteurs locaux en charge de l'accompagnement et de la prise en soins des personnes vieillissantes.

### **+ La facturation des prestations**

L'établissement fait l'objet d'une convention tripartite. Les prix de journée sont arrêtés tous les ans et se déclinent de la façon suivante :

- ✓ Hébergement (Conseil Départemental) ;
- ✓ Dépendance (Conseil Départemental) ;
- ✓ Soins (Agence Régionale de Santé).



Des aides peuvent être sollicitées :

- ✓ Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : les prestations APA sont versées directement à l'établissement (dotation globale – Conseil Départemental).
- ✓ Aide Personnalisée au Logement (APL) : elle est versée en fonction des ressources du résidant. Une attestation de résidence est fournie lors de l'entrée des résidents pour leur permettre de faire une demande (CAF ou MSA).
- ✓ Aide sociale au logement.



Le tarif dépendance sera appliqué selon la classification. Le résidant pourra bénéficier de l'APA selon le GIR.

Les Groupes Iso-Ressources (GIR) permettent d'évaluer la capacité d'autonomie. La grille AGGIR (Autonomie Gérontologie-Groupe Iso-Ressources), remplie par le médecin traitant, détermine le GIR.

- ✓ GIR 1 à 2 : dépendance totale ou lourde ;
- ✓ GIR 3 à 4 : dépendance légère ou partielle ;
- ✓ GIR 5 à 6 : dépendance très légère ou indépendance.

### **La personne qualifiée**

La direction de l'établissement se tient malgré tout à la disposition des personnes accueillies et de leurs familles, pour recueillir et traiter toute remarque, réclamation ou plainte ponctuelle, qui devra être formulée :

- ✓ Soit par écrit à l'adresse suivante :  
***EHPAD Résidence Parc an Id***  
***9, rue du 19 mars 1962***  
***29710 Pouldreuzic***
- ✓ Soit par téléphone, au numéro suivant : ☎ **02.98.54.45.17.**

Cependant, si la personne accueillie ou sa famille l'estime nécessaire, il lui est possible de faire appel à un intervenant extérieur, appelé "personne qualifiée", auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

### **Les formes de participation des personnes accueillies, de leurs familles ou des représentants légaux**

#### ***Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)***

Le CVS a été mis en place à la Résidence en novembre 2004 sur les bases réglementaires de la loi 2002-02 rénovant l'action sociale et médico-sociale et des décrets d'application. Il est composé de représentants des résidents, des familles, de représentants du personnel et de représentants gestionnaire (CIAS). Il se réunit environ 3 fois par an. Les comptes rendus des réunions du CVS sont adressés à toutes les familles ou aux représentants légaux des résidents. Un affichage est également prévu dans le hall de la Résidence.

Dès l'admission, les résidents et les familles peuvent se renseigner afin de rejoindre le CVS.

### ***Le bilan d'accueil***

Il s'agit d'un bilan réalisé conjointement avec le résident et son correspondant de gestion, dans le semestre qui suit l'admission au sein de l'établissement. L'objectif est de faire le point sur l'accueil du résident, ses attentes.

### **✚ La fin de vie**

Lorsque la fin de vie survient, la famille peut rester autant de temps qu'elle le souhaite auprès de son proche. La résidence leur reste ouverte de jour comme de nuit et peut mettre à leur disposition un fauteuil leur permettant de se reposer.

Les directives anticipées, lorsqu'elles ont été notifiées, sont respectées.

### **✚ L'information, la communication et le traitement des données nominatives**

La personne accueillie a le droit d'être informée sur :

- ✓ Son accompagnement ;
- ✓ Ses droits ;
- ✓ L'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

Cette information s'effectue grâce aux différents documents mis en place au sein de l'établissement et qui lui sont communiqués :

- ✓ La charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- ✓ Le règlement de fonctionnement ;
- ✓ Le contrat de séjour.

La personne accueillie a, en outre, un accès direct aux informations administratives, sociales ou médicales la concernant.

Les informations nominatives<sup>1</sup> concernant chaque personne accueillie sont protégées par le secret professionnel. Toutes les catégories de salariés ont une obligation de discrétion professionnelle.

---

<sup>1</sup> Ce sont toutes les informations sociales, médicales ou d'autre nature, qui permettent d'identifier ou de reconnaître, directement ou indirectement une personne accueillie au sein de l'établissement (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse électronique, adresse IP d'un ordinateur, numéro de téléphone, numéro de carte de paiement, plaque d'immatriculation d'un véhicule, empreinte digitale ou génétique, photo, numéro de sécurité sociale, etc.).

## ANNEXE 1 Le trousseau et les produits de toilette

### TROUSSEAU HOMME

#### **Vêtements de nuit**

4 pyjamas (plus si incontinence)  
1 robe de chambre



#### **Vêtements de jour**

5 polos (plutôt que des chemises) manches longues et 5 demi manches (été)  
7 pantalons (taille élastique) + 1 ceinture  
4 gilets  
8 sous-vêtements en coton (slips + tricot de corps)  
7 paires de chaussettes



#### **Autres produits étiquetés**

10 mouchoirs  
2 paires de chaussons (plus si incontinence)  
1 paire de chaussures + 1 manteau + 1 écharpe  
1 casquette + 1 bonnet  
Porte monnaie



#### **Attention :**

- **Prévoir des vêtements amples (une taille en plus) ;**
- **Les quantités sont à augmenter s'il existe un problème d'incontinence ou de désorientation ;**
- **Les familles sont invitées à vérifier régulièrement le trousseau ;**
- **Il faut penser à marquer tout nouveau vêtement et chaussons achetés ou offerts en cours de séjour et qu'ils soient validés par la lingère.**

#### **VOTRE TROUSSEAU DE TOILETTE**

Les produits de toilette sont à fournir et à renouveler en fonction des besoins par la famille.

- ✓ Peigne ou brosse à cheveux ;
- ✓ Rasoirs (à main ou électrique) et mousse à raser ;
- ✓ Savon ;
- ✓ Gel douche ;
- ✓ Shampoing ;
- ✓ Eau de Cologne et parfum (petit flacon) ;
- ✓ Crème pour le visage ;
- ✓ Dentifrice, colle dentaire (ex : Fixodent) ;
- ✓ 2 brosses à dents ;
- ✓ Un verre à dents ;
- ✓ Brosse à ongles ;
- ✓ Coton tiges
- ✓ Miroir.



**Prévoir également une trousse de toilette et un sac de voyage (en cas d'hospitalisation).**

### TROUSSEAU FEMME

### **Vêtements de nuit**

4 chemises de nuit extensibles (plus si incontinence)  
1 robe de chambre



### **Vêtements de jour**

4 jupes (taille élastique)  
2 ou 3 pantalons (taille élastique)  
5 polos (plutôt que des chemisiers) manche longues et 5 demi manches ou tee-shirts  
4 gilets  
8 sous-vêtements en coton (culottes + tricot de corps)  
7 paires de bas (pas de collants)  
7 paires de chaussettes



### **Autres produits étiquetés**

10 mouchoirs  
2 paires de chaussons (plus si incontinence)  
1 paire de chaussures + 1 manteau + 1 écharpe ou 1 foulard  
1 chapeau + 1 bonnet  
Porte monnaie



### **Attention :**

- **Prévoir des vêtements amples (une taille en plus) ;**
- **Les quantités sont à augmenter s'il existe un problème d'incontinence ou de désorientation ;**
- **Les familles sont invitées à vérifier régulièrement le trousseau ;**
- **Il faut penser à marquer tout nouveau vêtement et chaussons achetés ou offerts en cours de séjour et qu'ils soient validés par la lingère.**



### **VOTRE TROUSSEAU DE TOILETTE**

Les produits de toilette sont à fournir et à renouveler en fonction des besoins par la famille.

- ✓ Peigne ou brosse à cheveux ;
- ✓ Elastiques pour les cheveux et épingles à chignons (si besoin) ;
- ✓ Rasoirs jetables et mousse à raser ;
- ✓ Savon ;
- ✓ Gel douche ;
- ✓ Shampoing ;
- ✓ Eau de Cologne et parfum (petit flacon) ;
- ✓ Crème pour le visage ;
- ✓ Dentifrice, colle dentaire (ex : Fixodent) ;
- ✓ 2 brosses à dents
- ✓ Un verre à dents ;
- ✓ Brosse à ongles ;
- ✓ Coton tiges ;
- ✓ Miroir.



**Prévoir également une trousse de toilette et un sac de voyage (en cas d'hospitalisation).**